

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la  
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de  
Nancy

Commune de  
Seichamps

## DELIBERATION

### CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 24/03/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du Conseil municipal.

**Présidence** : Catherine KRIER

**Etaient présents** :

KRIER Catherine, ALBALADEJO Nicolas, ARNAIZ DE LAFUENTE Miguel, ASSIAKH Lucie, DENAIX Christine, DOUTÉ Fabien, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GUILLIN Stéphane, HURET Emmanuelle, IUNG Romaric, KACZMAREK Laëtitia, KUJAWA Patrick, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, LAPOINTE Annie, LEFEUVRE Patrice, LEFEVRE Mélanie, LHUILLIER Aurélien, LHUILLIER Laurence, MARIN Marie-Pascale, MARTIN Frédéric, MASSON Camille, MOINE Philippe, NORMANT Vincent, PARET Evelyne, RAMISCH Isabelle, SEFIANI Siham, THIVET Laura, VERON Armelle,

**Absents représentés** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Christine DENAIX

Membres présents.....29  
Absents représentés.....0  
Absents.....0  
Votants.....29

### **Délibération DELIB 13 2026**

**Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.) – Rapporteur : Catherine KRIER**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article R. 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal. Il précise que **leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8)** et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à **quatorze** le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 31 mars 2026  
Catherine KRIER,  
Maire.

